

Hauts-Pays : les derniers raccordements des radars tronçons se font encore attendre

Borinage (/regions/mons/borinage)

F.D.

Publié le 27-03-22 à 13h57

Les derniers résultats du marathon de la vitesse en disent long sur l'urgence de la situation.



En place depuis de nombreux mois maintenant, les radars tronçons des Hauts-Pays n'ont toujours pas flashé le moindre véhicule et pour cause, leur activation se fait encore attendre. Alors que tout est en ordre du côté de la police locale, la Région wallonne tarde encore à effectuer les derniers raccordements nécessaires à leur mise en marche. Les derniers résultats assez inquiétants du marathon de la vitesse de mercredi dernier en disent long sur l'importance de leur activation.

Il y a plus d'un mois pourtant, le Député Jean-Pierre Lepine, en concertation avec Eric Thiébaud, interrogeait la Ministre De Bue sur cette activation tardive. Cette dernière annonçait qu'"*un soutien régional important est apporté aux zones de police en offrant diverses possibilités de services et d'équipements pour contrôler la vitesse des véhicules. D'une part, la Région a mis en place un service de location de lidars à destination des zones de police, leur permettant de contrôler les vitesses durant plusieurs semaines par an. D'autre part, la Région propose également des possibilités de placement de radars permanents. À ce jour, le raccordement électrique n'a pas pu être réalisé pour les radars de la zone de police des Hauts-Pays. Les interventions devraient se finaliser dans les prochaines semaines.*"

Force est de constater que ces raccordements peinent à être réalisés par les services de la Région wallonne malgré que la situation soit de plus en plus pressante. Quand l'on sait que plus de sept pourcent des véhicules contrôlés ce mercredi étaient en infraction et que des vitesses ont atteint les 108 km/h dans des zones limitées à 70 voire 50, ses radars tronçons deviennent d'une importance capitale.

Pour rappel, les zones de contrôle de ces cinq radars vont s'étendre, à Hensies, de la rue Jean Jaurès (N51) à l'avenue du Saint-Homme (N552), ainsi que sur la chaussée de Belle-Vue (toujours sur la N552). À Dour, ce sont les parcelles de route situées de la rue Chapelle à la rue d'Audregnies (N553), de la rue Moranfayt à la rue Henri Pochez ainsi que de la rue du Commerce aux rues de la Fontaine et des Chênes qui sont concernées.